
ÉCOLOGIE

Orientation de la Fédération Sud éducation (adoptée en juin 2019)

En tant que syndicat de transformation sociale et écologique, Sud éducation dans le cadre de l'Union syndicale Solidaires revendique une transition sociale et écologique fondée sur un véritable partage des richesses et des ressources à l'échelle nationale et mondiale afin de garantir une vie digne pour tous et toutes.

L'exploitation intensive des matières premières nécessaires à nos sociétés industrielles (notamment fossiles et minerais) pose le problème de leur épuisement. Les réserves disponibles ne nous laissent que quelques décennies de sursis. Or, leur raréfaction favorise la multiplication des tensions et des conflits pour leur appropriation et un très probable effondrement à venir.

Ainsi la lutte pour la justice sociale et écologique s'impose comme une urgence et elle doit passer par la réduction ou reconversion de l'industrie, une relocalisation des activités, une politique d'aménagement territorial qui réponde aux enjeux environnementaux, sociaux et sanitaires, et une véritable fiscalité écologique. Cela implique :

- La sortie des énergies fossiles et du nucléaire.
- La rupture avec la logique productiviste : arrêter la course irrationnelle à la croissance et partir de la satisfaction des besoins sociaux notamment en sortant du consumérisme par la publicité et l'obsolescence programmée et en cessant le pillage et l'exploitation des populations des pays des « Suds ».
- La fin des grands projets imposés, coûteux et néfastes pour l'environnement (dangers nucléaires et chimiques, déforestation, bétonisation, ...)
- la sortie et l'arrêt des négociations des traités de libre échange TAFTA, CETA, JEFTA, ...
- La socialisation des productions d'énergie, la transparence dans leur gestion et la mise en sécurité des équipements (actualité de la mise en concurrence des barrages hydrauliques et de leur privatisation)
- une relocalisation de la production et de la consommation, la création d'activités non délocalisables et nécessaires pour satisfaire les besoins liés à l'environnement (requalification énergétique du bâti ancien, plan de formation et de reconversion des salarié-es...).
- Une véritable fiscalité écologique, qui doit s'inscrire dans une politique publique globale dissuasive pour les pollueurs (sans exonérations possibles), qui réduise les inégalités, qui finance l'action publique à la hauteur des besoins sociaux. Cela implique la taxation des transports polluants que sont l'aérien, le fret maritime et par camion, pour aller vers leur

réduction drastique, ainsi que la taxation élevée des produits de luxe avant la suppression de cette industrie nuisible matériellement et symboliquement.

- La réduction drastique du transport routier accompagnée d'un plan de développement du ferroutage avec un meilleur maillage ferroviaire du territoire et un re-déploiement du transport fluvial.
- une politique d'aménagement territorial qui arrête le grignotage des espaces, cesse de pousser les habitant-e-s loin des centre-villes et de les contraindre à utiliser des moyens de transports individuels. Notamment, il faut plafonner les loyers, lutter contre la spéculation immobilière, réquisitionner les logements vides, et à terme socialiser ce bien commun qu'est le logement.
- L'amélioration des transports collectifs publics, leur gratuité, la reconversion vers des modes de transport moins polluants et donc le développement de lignes ferroviaires secondaires est une véritable urgence sociale, sanitaire et environnementale.

En tant que syndicat pour la justice sociale et écologique, ces raisons et perspectives nous obligent à penser notre syndicalisme dans une perspective de réduction des inégalités à l'intérieur du pays, mais aussi entre les pays riches et pauvres, ce qui inclut de s'interroger sur le niveau de vie possible pour tous-tes, et pas seulement pour les pays dits « développés ».

Dans le secteur de l'éducation, SUD éducation demande :

- réalisations de bilan énergétique et plan d'isolation des bâtiments (mutualisation des connaissances avec SUD CT)
- réduction des consommations énergétiques et en eau,
- des outils pour mettre en place la diminution des déchets, et leur recyclage s'ils ne sont pas évitables.
- renforcement des filières locales et bio dans la restauration scolaire ; réduction de la consommation des produits animaux (les élevages ont plus d'impact que les cultures).
- Des recrutements massifs de titulaires remplaçantES dans les premier et second degrés afin de limiter leurs déplacements.
- La prise en compte des risques environnementaux par les CHS et notamment une véritable campagne de désamiantage des établissements scolaires dans le cadre de l'application du Plan amiante relancé en 2016 et une prise en charge des personnels exposés avant 2021,
- La mise en place des mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs-ses (notamment ceux exposé-es au radon) : visite médicale, information des personnels, mesures techniques telles que système de ventilation, ouverture des fenêtres...
- Un vrai plan de formation professionnelle orienté vers les nouveaux métiers : inscription dans le cursus obligatoire en lycée agricole de la formation à une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé, dans les filières du bâtiment renforcer la formation à la rénovation énergétique, à l'isolation du bâti, matériaux écologiques, énergies renouvelables etc.